

ADJUDICATION du 4 JUILLET 1953 pour fournitures diverses à l'HOPITAL Saint-Jacques.

Le Président donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 4 Août 1953

Madame,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous exposer que dans le procès-verbal sur appel d'offres en date du 4 Juillet 1953 pour fournitures diverses à l'Hôpital Saint-Jacques, certaines offres ont été retenues par la Commission d'adjudication comportant des prix plus élevés que d'autres offres sans qu'il ait été indiqué les motifs pour lesquels les offres paraissant plus avantageuses ont été écartées. Il en est résulté que l'autorité préfectorale a rejeté le procès-verbal dont il s'agit, notamment pour les haricots.

L'offre de la Maison Lucien Joseph (70 Frs le kilo) était accompagnée d'un échantillon et la qualité des haricots était garantie par le soumissionnaire, tandis que l'offre de la Société Franco Chinoise (55 Frs le kilo) n'était pas accompagnée d'aucun échantillon, nonobstant les dispositions du Cahier des Charges tenu à la disposition des soumissionnaires, au bureau des Approvisionnements de la Mairie.

Les denrées étant destinées aux malades, la commission, en toute équité, a jugé utile de retenir les offres les plus élevées mais de qualité supérieure.

Les services de l'Hôpital devant fonctionner normalement, je vous demande de ratifier le procès-verbal en question et de m'habiliter à le soumettre à nouveau à l'approbation préfectorale./.

Le Président de la D.S.,
Signé: DE VILLECOURT.

Après échange de vue, les Membres de la Délégation ratifient à l'unanimité, le procès-verbal du 4 Juillet 1953 et habiliter le Président à le soumettre à l'approbation du Préfet./.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance à 11 H.5'./.

Le Secrétaire,

Les Membres de la D.S.,

Le Président,

